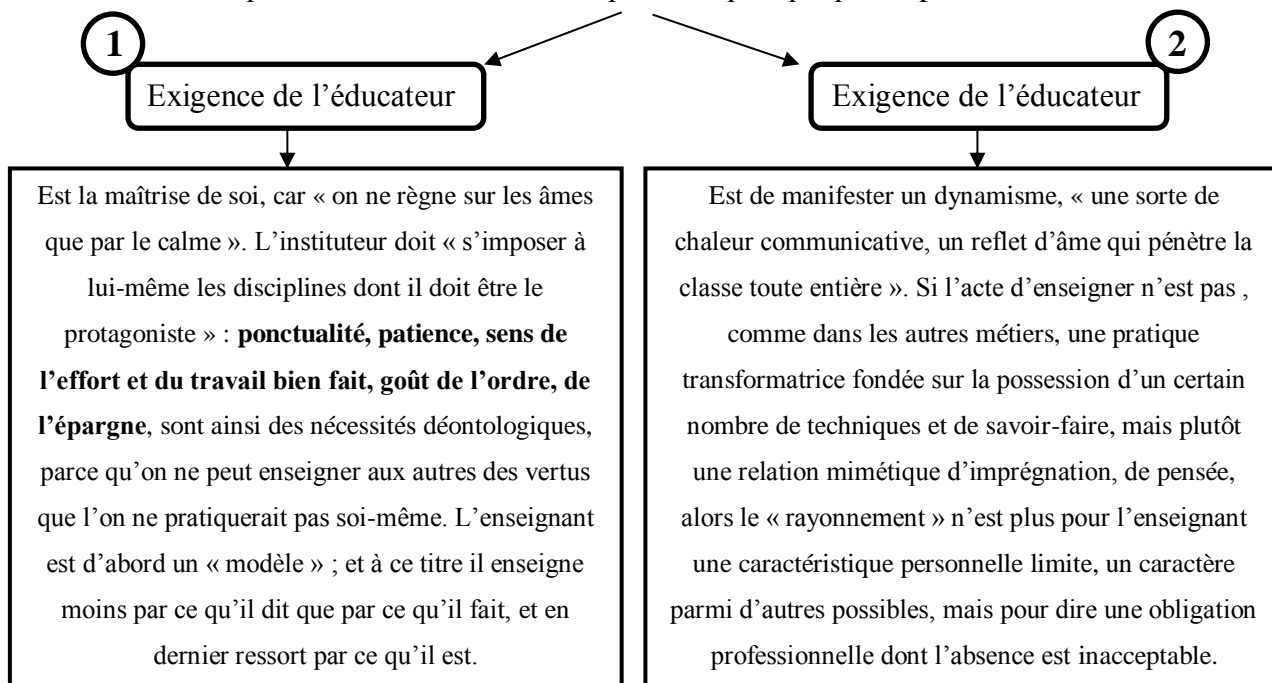


Éthique et déontologie

آداب و أخلاقيات المهنة

Le terme « morale professionnelle » : c'est dire l'importance de celle-ci dans la définition même du métier. De même que l'école vise moins l'inculcation de connaissances que la réalisation d'une éducation à la fois morale et civique, de même le maître enseigne moins, en fin de compte, par sa culture et les savoirs qu'il a acquis que par sa personne.



Les exigences qu'elle développe peuvent se regrouper en trois composantes essentielles :

1-Une composante « relationnelle »

Le professeur doit considérer ses élèves « comme des personnes capables d'apprendre et de progresser » : on reconnaît ici une expression du « postulat d'éducabilité » qui oblige l'enseignant à ne considérer aucun échec comme définitif ni aucun élève comme irrémédiablement incapable d'atteindre le niveau requis.

2-Une composante « organisationnelle »

A l'opposé de l'individualisme foncier de l'enseignant traditionnel, aujourd'hui, « le professeur exerce son métier en liaison avec d'autres (collaboration), dans le cadre d'équipes variées ». La différenciation de la pédagogie et la mise en place de pratiques de remédiation supposent un travail collectif, à la fois dans sa préparation (documentation) et sa mise en œuvre. En ce sens, la concertation devient pour l'enseignant une obligation déontologique : « Quelle que soit la discipline qu'il enseigne, il a une responsabilité dans l'acquisition de la maîtrise orale et écrite de la langue utilisée et dans le développement des capacités d'expression et de communication ».

3-Une composante « réflexive »

Le professeur d'aujourd'hui a l'obligation de saisir le sens social, culturel et historique de sa pratique, et non pas seulement les contenus qu'il enseigne :

*« Il doit être à même de mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de son action au sein du système ».

* «Il doit situer l'état actuel de sa discipline, à travers son histoire, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent ».

*« Il a réfléchi à la fonction sociale et professionnelle de sa discipline ». Autrement dit, il a le devoir de ne plus être simplement un spécialiste compétent dans son domaine, mais un citoyen responsable et lucide, capable d'actualiser ses connaissances et mener une réflexion permanente sur ses pratiques professionnelles ».

La pédagogie comme critère déontologique

On peut, à partir de là, visualiser quelque chose comme une typologie des enseignants à partir de quelques « idealtypes » qui prendraient pour critère de différenciation l'orientation éthique attribuée au métier. Il serait possible de distinguer quatre « profils déontologiques » principaux :

A/ Les éducateurs « modernistes »

Dans une société reconnue comme « technicienne ». Dans cette optique, « l'enseignant est un expert en méthode et une source d'information » ; l'éthique qui le définit est une éthique de la compétence, au sens technique de ce terme : l'enseignant est un professionnel de l'apprentissage, un technicien soumis, comme le médecin.

B/ Les éducateurs « libertaires »

Se caractérisent par un rejet global de la « société de consommation » ; ils donnent la supériorité « à l'accomplissement des aspirations et à la révolte ». Leur éthique est une éthique du respect, de la libération et de la non-directivité. L'obligation essentielle pour l'enseignant est de ne rien faire qui oblige ou limite la libre expression de chacun.

C/ Les éducateurs « classiques » ou « élitistes »

Ont le culte de l'excellence et regrettent « le nivellement de la société actuelle ». Une éthique de la culture. La seule obligation de l'enseignant est de se cultiver lui-même suffisamment pour pouvoir être un modèle et exercer sur ses élèves une attraction en quelque sorte naturelle.

D/ Les éducateurs « démocratisants »

Développent « une critique radicale de la société menée par l'argent et la concurrence » ; ils souhaitent susciter « l'adaptation des savoirs par le plus grand nombre » et réduire ainsi au maximum les inégalités culturelles et sociales. L'exigence primordiale est de conduire le maximum d'élèves au maximum de réussite possible.

Il apparaît clairement que l'action éducative des établissements comme des enseignants peut être évaluée selon deux critères principaux :

- 1*Le **taux d'efficacité** (résultats terminaux des élèves globalement supérieurs aux résultats initiaux) et 2*le **taux d'équité** (réduction des écarts entre les élèves).